

2.7 PRINCIPAUX POINTS A CONTROLER ET METHODES D'EVALUATION

Principaux points à contrôler		Valeurs cibles	Méthode d'évaluation
CONDITIONS LIEES AU CYCLE DE PRODUCTION	Effectif autorisé par exploitation	<p>Effectif maximal par bâtiment : 2 500. Effectif maximal par exploitation : 5 000.</p> <p>Densité maximale en bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> De la mise en place jusqu'à 91 jours (détassage) : 11 sujets/m² et 25 kg/m² ; Du 92^{ème} jour jusqu'à l'âge d'abattage : 6,25 sujets/m² et 35 kg/m² ; Après l'âge d'abattage : 6,25 sujets/m². <p>Dans le cas d'élevages en bâtiments mobiles restant ouverts la nuit et n'excédant pas 150 m² de plancher, la densité d'occupation peut être portée à 20 sujets au m² (pourcentage de pertes compris, c'est à dire à la mise en élevage), n'excédant pas 40 kg de poids vif à l'âge minimal d'abattage de 150 jours.</p>	Examen documentaire
	Accès au parcours	<p>Surface minimale du parcours en plein air : 2 m² par sujet jusqu'à 91 jours puis 4m² par sujet. Age maximal d'accès au parcours : 6 semaines.</p>	Examen documentaire et visuel
	Pourcentage minimum de céréales en engraissement	<p>Au stade de l'engraissement, le pourcentage moyen pondéré de céréales et sous-produits de céréales doit être égal ou supérieur à 75 % et chaque formule d'aliment contient au minimum 75 % de céréales et issues.</p>	Examen documentaire
	Durée d'élevage	<p>Age minimale d'abattage : 150 jours.</p>	Examen documentaire